

2/05/05

# Les prisons de la honte

De nouvelles prisons pour les courtes peines, voilà la récente annonce du garde des Sceaux. Ainsi, on ne mélangera plus les délinquants primaires ou les condamnés pour des infractions au Code de la route avec les vrais malfrats endurcis qui sont de véritables moniteurs du vol et du crime.

Cependant, les effectifs des prisonniers ne cessent de croître et l'on se demande si la création de nouvelles prisons ne finira pas par les augmenter encore. On voit bien que l'on ne recourt pas assez aux peines de substitution et au bracelet électronique qui permettraient leur désengorgement. C'est là que le garde des Sceaux devrait faire porter son effort. De plus, comme le demande l'ancien aumônier de la prison du Mans, le père Niaus-sat, dans son livre *Les prisons de la honte* (Desclée de Brouwer), il faut que les condamnés à de longues peines les accomplissent dans les prisons prévues à cet effet et non dans les maisons d'arrêt.

À ce propos, nous avons reçu un témoignage terrifiant d'un homme condamné à onze ans de prison, après avoir effectué trois ans de détention provisoire. Il lui reste encore de longues années à faire. Voici ce qu'il écrit : « **On m'a envoyé à la maison d'arrêt de X où les conditions sont encore pires avec six détenus par cellule, mais**

**seulement trois chaises, deux tables de la taille d'un plateau de self-service et trois petites armoires qu'il faut se partager. Les cinq autres détenus vivent couchés sur leur couchette, dorment le jour et passent leurs nuits complètes devant la télévision et la console de jeux. »**

## **Que fait-on des recommandations des députés et sénateurs ?**

**« Même si, avant, c'était difficile, ici, c'est l'enfer, car nous sommes isolés dans le secteur réservé aux personnes accusées pour des histoires de mœurs. Il est impossible de sortir en promenade ou de marcher par crainte des détenus des autres secteurs qui se font les justiciers et agressent ceux qui passent.**

**« Je ne peux pas suivre d'études, car il n'y a pas la place, même pour ouvrir un livre dans la cellule et toute activité est sur liste d'attente. C'est l'enfer le pire que j'ai connu depuis mon incarcération et peut-être même depuis ma naissance. Tous les éléments, ici, sont réunis pour pousser au suicide : hostilité des autres, pas de possibilité d'avoir une aide psychothérapique. Depuis le jour de mon arrivée, le 15 mars, j'ai perdu 8 kg, car il ne m'est pas possible d'acheter des**

**aliments en plus car les autres ne laissent pas de place et se servent des affaires de tout le monde. Je suis obligé de rester accroupi dans un coin ou sur une chaise et ne peux même pas marcher dans les 6 m<sup>2</sup> de la cellule, car cela gêne les autres pour regarder la télévision ou pour dormir. C'est un appel au secours, ce n'est plus vivable. »**

Le correspondant qui nous signale ce cas s'indigne : « **Il n'est pas possible qu'en France, on torture ainsi un justiciable, quelle que soit sa culpabilité.** » C'est de cette manière que l'on multiplie les suicides, si nombreux dans les prisons françaises, sans que cela émeuve durablement les autorités de la République et les représentants du peuple français. Que sont donc devenus les rapports sur les prisons du Sénat et de l'Assemblée nationale qui, scandalisés par les révélations du docteur Vasseur, avaient constitué des commissions d'enquête ? Quelle en est l'utilité si leurs recommandations dorment dans la poussière d'une étagère ? Pourquoi étudier ce problème, honte de la France, si pas un sénateur, pas un député, ne s'en occupe ensuite ? Ou si le garde des Sceaux donne l'impression de les mépriser en ne tenant pas compte, comme il le faudrait, des avis de la représentation nationale ?